

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous-direction des ressources humaines
de la magistrature

Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM4

Tél. : 01.44.77.61.75

Fax : 01.44.77.22.11

Mél : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 9 AOUT 2011

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application : immédiate

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés
à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ.231-bis-RHM4/09.08.2011

Référence de classement : recrutement_concours/jurys/jurys concours complémentaires/
Note 2011 JURYS EXAMINATEURS SPECIALISES ADJOINTS
CONCOURS COMPLEMENTAIRES.doc

Mots clés : ENM - concours – jurys concours complémentaires

Titre détaillé : nomination d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de
recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie
judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire

Texte(s) source(s) : décret 2001-1099 du 22 novembre 2001

Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 mars 2012

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Paris, le 9 août 2011

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

à

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'École nationale des greffes

Objet : concours prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire
Examineurs spécialisés adjoints

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté du 9 août 2011 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire.

La directrice des services judiciaires,



Véronique MALBEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

ARRÊTÉ

**PORTANT NOMINATION D'EXAMINATEURS SPECIALISES ADJOINTS
AUX JURYS DES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE MAGISTRATS
DU PREMIER ET DU SECOND GRADE DE LA HIERARCHIE JUDICIAIRE
PREVUS PAR L'ARTICLE 21-1 DE L'ORDONNANCE N°58-1270
DU 22 DECEMBRE 1958 MODIFIEE PORTANT LOI ORGANIQUE
RELATIVE AU STATUT DE LA MAGISTRATURE**

(SESSION 2011)

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

- VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;
- VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 relatif aux modalités de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 22 novembre 2001 relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, modifié par l'arrêté du 19 avril 2011 ;
- VU l'arrêté du 19 avril 2011 portant ouverture au titre de l'année 2011 des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée par l'arrêté du 19 avril 2011 ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2011 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée, portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 8 août 2011 modifiant l'arrêté du 26 juillet 2011 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée, portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés examinateurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée :

Monsieur Andrault Jacques-Edouard, substitut à l'administration centrale du ministère de la justice et des libertés ;

Madame Billet épouse Credoza Marie-Agnès, présidente du tribunal de grande instance de Nancy ;

Madame Clérot Aline, substitue du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Douai ;

Monsieur Danlos Benjamin, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Perpignan ;

Madame Duchosal Elisabeth, magistrate honoraire ;

Monsieur Ebel Frédéric, vice-procureur de la République près le tribunal de grande instance de Troyes ;

Madame Gauvenet Laurence, avocate au barreau de Paris ;

Madame Gibert Magali, avocate au barreau de Paris ;

Monsieur Gohon-Mandin Dominique, conseiller à la cour d'appel d'Amiens ;

Monsieur Gonnin Gwénaél, enseignant formateur au centre national de la fonction publique territoriale ;

Monsieur Guérin Dominique, magistrat détaché auprès du Premier Ministre au secrétariat général de la Défense et de la sécurité nationale ;

Madame Hartmann Cécile, substitue du procureur général près la cour d'appel de Colmar ;

Monsieur Julien Alexandre, vice-procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre ;

Madame Lagoutte épouse Quentin-Froignant Louise, juge au tribunal de grande instance de Bordeaux ;

Monsieur Larroumec Pierre, vice-président du tribunal administratif de Bordeaux ;

Monsieur Le Bourvellec Emmanuel, juge au tribunal de grande instance de Caen ;

Monsieur Maisl Herbert, conseiller d'Etat honoraire ;

Monsieur Mondon Denis, avocat général près la cour d'appel de Nîmes ;

Madame Pallin Sonia, juge des enfants au tribunal de grande instance de Blois ;

Madame Patrux Claire, avocate au barreau de Paris ;

Madame Perret épouse Dumurgier Sophie, vice-présidente au tribunal de grande instance de Chalon sur Saône ;

Monsieur Pesme Antoine, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Orléans ;

Monsieur Pousson Alain, professeur de droit privé à l'université de Toulouse 1 ;

Madame Robert Bénédicte épouse Martin, première conseillère au tribunal administratif de Bordeaux ;

Monsieur Sabard Jean-François, président de chambre à la cour d'appel de Rennes ;

Monsieur Sadok Hocine, maître de conférences à l'université de Mulhouse ;

Madame Schlanger Sylvie, substitue du procureur général près la cour d'appel de Versailles ;

Monsieur Tissot christophe, sous-directeur des professions judiciaires et juridiques à la direction des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice et des libertés ;

Monsieur Viver-Darviot Martin, substitut placé auprès du procureur général près la cour d'appel de Poitiers ;

Madame Weil Laurence, professeur de droit public à l'université de Montpellier 1 ;

Monsieur Zamphiroff Olivier, vice-procureur placé auprès du procureur général près la cour d'appel de Toulouse.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le 9 août 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés
par délégation, la directrice des services judiciaires


Véronique Malbec